

Vous dites que Francesco-Paolo est le fils (légitime) de Camillo Rapagnetta et de Rita Lolli, et qu'il fut adopté par Antonio d'Annunzio. — S'il en était ainsi, le nom légal de Francesco-Paolo, après l'adoption, aurait été, conformément aux prescriptions du Code civil, Francesco-Paolo Rapagnetta-d'Annunzio; et c'est précisément ce que faisait observer, en 1907, don Carlo de Conciliis. Mais, en janvier 1908, dans la *Rivista di Roma*, Alberto Lombroso lui répondit qu'il faisait erreur; que Francesco-Paolo avait été, non *adopté*, mais *légitimé*; qu'en conséquence, conformément aux prescriptions du Code civil, Francesco-Paolo avait perdu le nom de Rapagnetta et ne s'était plus appelé que d'Annunzio. Et c'est, en effet, ce dernier nom seul qui lui est donné dans l'acte de naissance de son fils Gabriel.

Adopté ? Légitimé ? Là est tout le problème. Et le problème me paraît insoluble d'après les données de votre note du *Mercur*. Si Francesco-Paolo était né légalement « Rapagnetta », comment aurait-il pu être *légitimé* par Antonio d'Annunzio ? Et s'il a seulement été *adopté*, comment expliquer que l'état civil ne l'appelle point de son nouveau nom légal : « Rapagnetta d'Annunzio » ?

Si l'on admet au contraire une naissance illégitime, eh bien ! je vous avoue que je ne comprends pas davantage cette complication de noms.

Alberto Lombroso a publié des documents sur Gabriel d'Annunzio en 1907, et peut-être encore ultérieurement, dans la *Rivista di Roma*; mais je ne les ai pas eus entre les mains.

N'est-ce pas encore rendre hommage à un homme illustre que de s'intéresser à son grand-père et à sa grand'mère ?

Recevez, etc.

G. HÉRELLE.

§

La signature de Molière.

Monsieur,

Je suis surpris de constater les errements de quelques personnes au sujet des deux points séparés par un trait et terminant la signature de quelques auteurs (Molière, Racine, etc.). Il ne s'agit pas là d'une manière de point final, mais d'un signe de ralliement analogue aux trois points soulignant la signature maçonnique. La société secrète à laquelle je fais allusion fut fondée vers 1600 par l'Italien Ganta-Gallina. Elle avait de nombreux adeptes parmi les Ecrivains, Artistes et Personnages de l'époque. Elle se répandit en France et en Italie, peut-être même en Allemagne; son existence fut d'ailleurs de courte durée.

Vous m'obligerez en communiquant ces renseignements aux intéressés.

Veillez agréer, etc.

R. WALLONNE.

§

La Flûte de M. de la Péjaudie. — M. de la Péjaudie, dont

M. Henri de Régnier a, dans *la Pécheresse*, narré l'histoire tragi-comique aux lecteurs du *Mercur*, possédait une flûte qui, pour n'être point magique comme celle du Tamino de Mozart, n'en était pas moins d'une facture bien singulière pour son temps.

Dans le numéro du *Mercur* du 15 décembre, p. 698, l'auteur de *la Pécheresse* nous montre ce diable de La Péjaudie caressant le bois et les clefs de son instrument. Une flûte à clefs au xvii^e siècle, voilà un anachronisme un peu osé ! Autant parler de galère à vapeur ! M. de la Péjaudie aurait dû vivre il y a cent ans pour posséder une « flûte à clefs ». La flûte, au temps de Louis XIV, se contentait de ses six trous, et, tout au plus, d'un modeste embryon de clef, auquel le célèbre Quantz, maître de flûte de Frédéric II, ajouta une seconde clef, vers le milieu du siècle suivant.

Signalons ce léger anachronisme à l'auteur de *la Pécheresse*.

J.-G. P.

§

Deux lettres à propos de Guillaume Apollinaire.

Paris, le 18 janvier 1920.

Cher Monsieur,

Je lis, non sans tristesse, les quelques lignes que votre collaborateur M. Hirsch a consacrées aux poèmes qu'a publiés *Littérature* dans son numéro de novembre, poèmes que nous avons pieusement recueillis dans les papiers de notre cher Guillaume Apollinaire. Je m'étonne que votre revue se fasse l'écho de moqueries qui sont passées de mode. Tous les vrais amis du mort approuveront sans aucun doute ma protestation que je serais heureux de voir insérer dans le prochain numéro du *Mercur*. Je m'en rapporte d'ailleurs à votre impartialité.

Croyez-moi bien vôtre.

PHILIPPE SOUPAULT.

Paris, le 24 janvier 1920.

Monsieur le directeur,

Un mien ami me montre aujourd'hui dans votre honorable *Revue* du 1^{er} janvier courant un entrefilet où je suis mis en cause. A propos de je ne sais quelles sornettes qui ne lui convenaient pas (et à juste titre), M. Charles-Henry Hirsch me prend à partie et compare à mes modestes mais honnêtes chansons le répertoire effarant de M. G. Apollinaire. Je ne connais pas ce dernier, ni ne désire le connaître ; mais j'ai pour le talent de M. Charles-Henry Hirsch comme romancier conteur la plus profonde admiration. Je ne voudrais pas qu'en revanche il confonde mes modestes poésies, dont le moins qu'on peut dire, c'est qu'elles sont dans la tradition de la saine gaieté française, avec les élucubrations d'auteurs facétieux à l'égard desquels je partage le mépris justifié de l'éminent académicien.

Recevez, M. le directeur, mes civilités empressées.

BOUCOT.